



PV Commission des Coupes et Championnats

Mercredi 31 Mai 2023 à 12h00

Par voie électronique ()*

Président de la Commission : M. MICHOUX Johan

Ont participé :

Mme CHABANCE Marie-Claude

MM. ALLEZARD Olivier - AUGENDRE Stéphane

Excusés :

MM. GAUTIER Gérard - GONZALES Robert

(*) Conformément à l'Article 7.2 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Coupes et Championnats s'est déroulée exceptionnellement par voie électronique ce Mercredi 31 Mai 2023 à 12 h 00 sous la présidence de Monsieur Johan MICHOUX.

I - DIVERS

Dossier transmis par la Commission de Discipline :

Championnat du Cher D4 – My Team – Poule C

N° du match : 24940288 : Marçais ES (1) – Chalivoy Milon (2)

du 07/05/2023

Copie pour information de la décision prise par la Commission de Discipline du 25/05/2023 relative à la rencontre citée ci-dessus.

La Commission :

- prend note de la décision de donner **match perdu par pénalité à l'équipe de Chalivoy Milon AS (2) pour abandon de terrain (0 - 4 et -1 point)** et homologue ainsi le résultat.

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du District,

Inflige une amende de **92 €** au club de **Chalivoy Milon AS**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

II – FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

Aucun échec ce week-end



III – TOURNOIS et MATCHS AMICAUX (cf. Article 23 des RG de la Ligue et de ses Districts complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F)

TOURNOIS

Bourges Justices ES : Tournoi U11 du 17/06/2023. Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

MATCHS AMICAUX

Rencontres déclarées :

Seniors/Vétérans :

US Ste Solange – AS St Germain le 30/05/2023

AS Soulangis – AS St Germain le 09/06/2023

AS Soulangis – FC Le Subdray le 23/06/2023

U15 :

US Dun S/ Auron – AS Chapelloise le 10/06/2023

Rencontre non déclarée :

Seniors Féminines :

Ol. Portugais Mehun – AS Soulangis du 23/05/2023

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2022/2023 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du District,

Inflige une amende de **50 €** au club de **Mehun Portugais Ol**, conformément aux dispositions de l'article 24.3 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts.



IV – MATCHES REPORTÉS

La liste de toutes les rencontres reportées est disponible sur le Procès-Verbal Bis de la Commission du 31 Mai 2023.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant le club auprès duquel ils sont ou seraient licenciés.



V – LISTE DES EDUCATEURS D1-D2 SAISON 2022/2023 (actualisée à la date du 01/06/2023)

ÉDUCATEURS D1 - Trophée MUTUALE

Nom du club	Nom de l'Éducateur	N° Licence	Diplôme Obtenu	Année d'obtention
A.S. CHAPELLOISE	BRUNEL Fabrice	1000642763	BEF	27/05/2021
SP.C. CHATEAUNEUF S/CHER	DOMINGOS Cyril	538210516	Animateur Senior	20/09/2010
E.B.S.V	JULIAN Mickael	1082125862	BEF	05/07/2018
U.S. HENRICHEMONT MENETOU SALON	GORLICKI Jan	2544916462	Animateur Senior	22/04/2011
O. MEHUNOIS	GUETON Laurent	1000377139	Animateur Senior	30/06/2005
ENT.A.S. ORVAL	DEVALLIERES Marc	1020298754	Animateur Senior	30/06/2007
A.S. ST AMANDOISE (2)	DUVAUCHEL Laurent	1020112675	BE2 (recyclage)	28/02/1997
A.S. ST. GERMAIN DU PUY (2)	VERRIER Valentin	1002137933	BMF	05/07/2018
ENT.S. TROUY	MARTIN Nicolas	1082117538	Animateur Senior	19/04/2002
SP.L. CHAILLOT VIERZON	JONARD John	1020581852	(en formation BMF)	
VIERZON F. C. (3)	ANDRADE Eric	1032115636	CFF3	02/07/2022
C.S. VIGNOUX S/BARANGEON	PERREAU Anthony	1010634986	BEF	13/03/2015

Mise à jour le 01/06/2023

ÉDUCATEURS D2 - CD 18

Nom du club	Nom de l'Éducateur	N° Licence	Diplôme Obtenu	Année d'obtention
A. S. I. E DU CHER	RODRIGUEZ Ernest Laurent	2545516594	CFF3	23/06/2018
C.S. ARGENT S/SAULDRE	MUELLE Simon	1052114180	(U20+) Attestation Sénior	20/01/2018
ENT.S. AUBIGNY S/NERE	MILLON Mathieu	1011181885	BEF	23/01/2015
F. C. AVORD	DESABRES Frédéric	1011421505	BEF	01/06/2017
BOURGES FOOT 18 (4)	BUMO David	1072123664	BEF	02/06/2015
GAZELEC S. BOURGES (2)	THERY Guillaume	1042127778	Initiateur 1	30/06/2001
ESPE.S. DU MOULON BOURGES (3)	MANA Bilal	1062119620	(U20+) Attestation Sénior	14/02/2015
A.S. DES PORTUGAIS BOURGES (2)	MZE Nazide	2297728868	BMF	09/07/2020
A.S. CHALIVROY MILON	BOUQUET Thibaut	1082112478	non diplômé	
U.S. CHARENTON DU CHER	PACTAT Jérôme	1010729756	(U20+) Attestation Sénior	19/01/2019
E.B.S.V (2)	MIRON Cedric	2411226445	Animateur Senior	13/06/2008

F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX (2)	RAZET Vincent	1011182078	CFF3	20/02/2021
C.A. LA GUERCHE S/L'AUBOIS	CASSIOT Julien	851810627	Animateur Senior	31/10/2009
AV. DE LA SEPTAINE SAVIGNY-SOYE	DUPUY Lilian	1020298093	BMF	30/06/2015
U.S. LES AIX RIANS	CAZE Emmanuel	1052118808	Attestation Seniors (U20+)	18/01/2020
AV. LIGNIERES	VAISSON Stéphane	1032117387	CFF3	27/06/2015
O. LOIRE VAL D'AUBOIS	HELLELI Jérôme	1072121306	Attestation Seniors (U20+)	09/04/2022
U.S.A. LURY S/ ARNON - MEREAU	SAMPSON Marvin	1022166379	BEF	09/11/2017
SP.C. MASSAY (2)	BEAUCOUSIN David	1011182133	Attestation Seniors (U20+)	05/09/2022
O. PORTUGAIS MEHUN S/YEVRE (2)	DAMIENS Fabrice	1010886238	Attestation Seniors (U20+)	09/04/2022
U.S. NANCAY-NEUVY VOUZERON	FECHE Alexandre	1020582543	non diplômé	
U.S. PLAIMPIED GIVAUDINS	LANNE Julien	1020663260	Attestation Seniors (U20+)	19/01/2019
U.S. ST. FLORENT S/CHER	BORDEREAU Adrien	1020383304	BEES 1	24/03/2004
SP.L. CHAILLOT VIERZON (2)	CLAVIER Thomas	1092111210	Attestation Seniors (U20+)	14/01/2023

Mise à jour le 01/06/2023

RÈGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DU CHER

Article 8

SANCTIONS SPORTIVES

Tout club qui ne satisfera pas aux obligations prévues aux articles 2 et 3 sera pénalisé comme suit :

- 1ère année d'infraction : L'équipe considérée ne pourra pas accéder à la division supérieure en fin de saison
- 2ème année d'infraction : L'équipe considérée ne pourra pas accéder à la division supérieure et le nombre de joueurs, titulaires d'une licence mutation, autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement supérieure, sera diminué de 2 unités en fin de saison
- 3ème année d'infraction : Rétrogradation en division inférieure de l'équipe concernée en fin de saison.

SANCTIONS FINANCIERES

Educateur non déclaré	par rencontre 50,00 €
Educateur non formé à l'issue de la saison	350,00 €

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel Sportive et Autres, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition.**
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.**

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 13h00.

Le Président de la Commission,


Johan MICHOUX

La Secrétaire de Séance,


Marie-Claude CHABANCE